



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211401203-20260929-20260929-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CAHAGNES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

29/09/2026

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE VIRE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 25 septembre 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Nbre de conseillers en exercice : 15.
des élus :

Quorum : 8.

Le Maire procède à l'appel

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Eddy LEFORTIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Marion DELARUE, M Jean Marie MAHIEU, conseillers municipaux ;

Était absente excusée : Mme Laure DENIS

Nbre de présents : 14

Nbre de votants : 14

Secrétaires de séance : Mmes Sandra LEMARCHAND et Karine FRANÇOIS.

N° 20260929 - 03 : CRÉATION DE POSTE SUITE À AVANCEMENT DE GRADE – ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, en son article 34 ;

Vu la délibération n° 20241015-08 du 15 octobre 2024 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après l'avis du Comité Social Territorial en date du 27 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 septembre 2026 relatif aux Lignes Directrices de Gestion (LDG) ;

Vu l'arrêté n° 2026/14P fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 24 septembre 2026 ;

Vu l'arrêté n°2026/15P établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais d'un avancement à l'ancienneté.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

AU 1 NOVEMBRE 2026			
POSTE A SUPPRIMER	NOMBRE	POSTE A CREER	NOMBRE
Adjoint Technique : 26,35/35ème	1	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe : 26,35/35ème	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix « pour », 0 « contre » et 1 « abstention » :

→ **ADOpte** cette modification du tableau des emplois à compter du 01 novembre 2026.

→ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 02 octobre 2026.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Karine FRANÇOIS.